

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 13 Novembre 2015 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 15
Présents : 11
Votants : 11

Absents :

Karim AMELLAL.
Frédéric LE FUR.
Bernard MILLIET

Excusés :

Stéphanie BAL

Secrétaire de séance :

Justine BAL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 09 Octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

Justine BAL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

Loi NOTRe : Motion sur le projet de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I) :

Monsieur le Maire rappelle brièvement les objectifs de la loi NOTRé, évoqués en réunion de Conseil Municipal du 09 Octobre dernier et indique qu'au terme de la loi du 07 Août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, chaque Préfet doit élaborer pour son Département, un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans le département, pour les six années à venir.

.../...

Ces schémas sont adressés « pour avis » aux Conseil Municipaux qui doivent se prononcer dans un délai de deux mois à compter de la notification. Pour notre secteur, la délibération doit être prise avant le 15 Décembre 2015. A défaut, elle sera réputée favorable.

Les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ont participé à une réunion de présentation des propositions du Préfet, concernant ce Schéma de Coopération Intercommunal que la loi NOTRe prévoit d'arrêter en 2016 et qui porte sur le regroupement au 1^{er} Janvier 2017 des 4 Communautés de Communes du territoire PETR Arlysère.

Considérant que cette fusion subie paraît inacceptable sur le fond et irréalisable dans les temps imposés, le Conseil Municipal préfère reporter sa décision, afin de permettre une étude plus approfondie de ce projet, en cohérence avec les actions menées sur le territoire du PETR Arlysère, selon un calendrier plus approprié, et ainsi déposer une contreproposition commune légale, réaliste et adaptée, au plus tard le 15 Décembre 2015, avec la position qui sera prise par les deux Communautés de Communes Beaufortain et Val d'Arly et par la conférence des Maires qui aura lieu le 25 Novembre 2015.

Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps Non Complet (11h00 hebdomadaires) – Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique à Temps Non Complet (01h30 hebdomadaire) suivie de la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe (08h23 hebdomadaires), à compter du 1^{er} Décembre 2015 :

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du départ en retraite de l'employée communale qui assurait l'entretien des locaux de l'école et de la Mairie, il avait été convenu lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 Septembre dernier, de confier cette mission supplémentaire à l'agent affecté à l'entretien de l'agence postale.

Cette proposition a été soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire qui a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'entériner la suppression de l'emploi occupé par l'agent admis à la retraite (à raison de 11h00 hebdomadaires), de supprimer, l'emploi créé pour 1h30 de travail hebdomadaire, qui ne correspond plus à la réalité et de créer un emploi à temps non complet, d'une durée de 08h23 hebdomadaires, après annualisation des horaires de travail à l'école.

Le Conseil Municipal approuve également le tableau des emplois permanents de la collectivité ainsi modifié.

Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée d'un Adjoint Technique 2^{ème} Classe à Temps Non Complet (08h23 hebdomadaires) du 1^{er} Décembre 2015 au 08 Mars 2016. :

Monsieur le Maire expose que le Contrat à Durée Déterminée de l'Adjoint Technique 2^{ème} Classe affecté à l'entretien des locaux de l'Agence Postale, de l'Ecole et de la Mairie arrive à échéance au 30 Novembre 2015 et expirera au terme des 6 années réglementaires, soit le 08 Mars 2016.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler ce contrat (08h23 hebdomadaires), du 1^{er} Décembre 2015 au 08 Mars 2016 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Dossiers de retraite CNRACL : Convention pour l'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie :

Monsieur le Maire indique que la loi n° 2007-209 du 19 Février 2007, relative à la Fonction Publique Territoriale, a confié aux centres de gestion, la mission d'apporter leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.

Par ailleurs, les centres de gestion sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents.

.../...

Le centre de gestion de la Savoie a décidé de poursuivre cette mission de contrôle, d'instruction et de suivi des dossiers, mise en œuvre depuis de longues années dans le cadre de précédentes conventions de partenariat avec la CNRACL.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de passer cette convention, entrée en vigueur avec un effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2015 pour une durée de 3 ans, avec le centre de gestion de la Savoie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Comptabilité – Mouvements de crédits sur le Budget Principal :

Monsieur le Maire expose que les crédits inscrits au chapitre 012 sont insuffisants en cette fin d'année, pour couvrir les salaires et autres charges sociales jusqu'au 31 Décembre 2015.

Le Conseil Municipal décide à 10 votes pour et 1 vote contre de procéder au mouvement de crédits suivants :

- ↳ Inscriptions de recettes à hauteur de 18 000 € au Compte 7022 (vente de coupes de bois) en section de fonctionnement (excédent de recettes non prévu au Budget Primitif).
- ↳ Inscriptions de dépenses à hauteur de 7 000 € au Compte 6413 (personnel non titulaire) et 11 000 € au compte 6451 (cotisations à l'URSSAF) en section de fonctionnement.

Forêt communale – Coupes à marteler en 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Yves COCHET, de l'Office National des Forêts, dont la Commune a été destinataire, concernant les coupes à asseoir en 2016, en forêt communale, relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier la procédure de martelage 2016 des coupes de bois non réglées (parcelles 44 et 47), à l'ONF, de préciser la destination de ces coupes (bois sur pied) et leur mode de commercialisation et d'autoriser l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ces opérations de vente

Occupation du domaine public : Renouvellement de la convention avec Monsieur Mickaël HENRIQUES (camion pizza) :

Monsieur le Maire expose que Monsieur HENRIQUES, exploitant d'un commerce ambulancier, exerce son activité de vente de pizzas, depuis le début de l'année 2014. A cet effet, une convention avait été signée entre la Commune et Monsieur HENRIQUES afin qu'il puisse stationner son camion sur le parking de la salle des fêtes, une fois par semaine.

Cette convention arrive à son terme le 30 Novembre prochain et Monsieur HENRIQUES a sollicité son renouvellement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire cette convention pour un an à compter du 1^{er} Décembre 2015 et de maintenir le montant de la redevance 2015, soit 115 € par semestre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 09 Octobre 2015 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire rappelle que deux rencontres ont été organisées par l'Architecte des Bâtiments de France, concernant les travaux à réaliser sur le bâtiment de l'Eglise. Une étude réalisée par le Cabinet DARJHIL en 2013 doit être réactualisée
En fonction des devis chiffrés, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur l'opportunité et la faisabilité de travaux, et ceci en tenant compte des subventions accordées à cet effet.
.../...

- Le Conseil Municipal dresse le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote, dans le cadre des élections régionales qui se dérouleront les 06 et 13 Décembre 2015.
- Monsieur le Maire tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé au succès de la soirée d'Automne du 31 Octobre dernier.
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 150 €uros à l'Association des Parents d'Elèves de Cevins.
- Marie-Christine DORIDANT indique que quatre imprimeurs ont été contactés pour la réalisation du Bulletin Municipal. Deux d'entre eux ont rendu réponse et il est décidé de confier cette mission à l'imprimerie BORLET, dont le devis est le moins disant. Il est également précisé que les entreprises cevinoises ont été sollicitées pour faire paraître un encart publicitaire.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la caravane stationnée sur la route de Feissons, à la suite d'un cambriolage, sera récupérée prochainement par son propriétaire.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté des brigades d'Albertville, qui évoque la prévention contre les cambriolages. Un document récapitulatif 10 conseils à suivre pour éviter ces indélicatesses a été établi et sera affiché et déposé sur le site de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

CEVINS le 17 Novembre 2015.

Le Maire,



Philippe BRANCHE